

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juillet 1873.

Bulletin politique.

La gauche fait, en ce moment, les plus grands efforts pour donner de l'importance à l'interpellation qu'elle doit adresser, lundi prochain, au gouvernement, au sujet de sa politique intérieure.

Il n'est plus douteux que M. Thiers approuve et seconde cette campagne. Sur son ordre, le centre gauche paraît disposé à l'appuyer. L'opposition a remarqué que, depuis quelques jours, les congés étaient devenus très-nombreux du côté de la droite. Elle calcule que ce parti pourrait bien être notablement affaibli, dans un scrutin, par cette seule cause. Fidèle à la tactique des petits moyens, où excelle M. Thiers, elle veut utiliser cette circonstance.

A la droite, où l'on déplore ces départs prématurés, il a été convenu que la représentation de chaque département écrirait à ses collègues absents pour stimuler leur retour.

Parmi les moyens d'agitation dont se servent en ce moment les ennemis du pouvoir, je dois vous signaler une invention qu'on faisait circuler aujourd'hui de rang en rang, et qu'il importe de démentir.

Un certain nombre de membres du centre gauche prétendaient que la droite avait désapprouvé vivement la loi présentée par M. Ernoul dans sa séance de lundi, et qui devrait investir la commission de permanence du droit de poursuivre, pendant les vacances, les journaux qui diffameraient l'Assemblée. On ajoutait qu'en présence de cette attitude, le gouvernement voulait demander qu'on lui transmit, à lui-même, le pouvoir qu'il avait d'abord sollicité pour la commission de permanence.

A l'appui de cette motion, on rappelait que, sous la monarchie constitutionnelle, le roi, lorsqu'il était diffamé par les journaux, faisait poursuivre par l'action directe de ses ministres, sans avoir besoin de demander un vote spécial. On assimilait l'Assemblée d'aujourd'hui au souverain d'alors, et l'on exprimait cette opinion que le ministère devait être l'organe et le mandataire-né du souverain parlementaire.

Ni cette théorie, ni les conclusions en fait qu'on en a tirées, ne sont émanées du gouvernement, lequel n'y a jamais songé. Le bruit est parti du centre gauche, a momentanément surpris quelques membres du centre droit, a trouvé un écho complaisant par quelques journalistes de la gauche, dans les couloirs de l'Assemblée, et est tombé tout seul, après avoir vécu ce que vivent les canards.

Plus la gauche s'acharne à ralentir par ses interpellations les travaux de l'Assemblée, plus le parti conservateur sent la nécessité de hâter l'expédition des affaires. Un certain nombre d'amendements à la loi militaire, partis de ce côté de la Chambre, ne seront que très-modérément soutenus à raison de cette nécessité de rester unis. Le général Chareton, rapporteur de la loi, a, d'ailleurs, conquis une très-grande autorité sur les votes par la remarquable lucidité avec laquelle il a soutenu la discussion gé-

nérale, et surtout par le bon goût qu'il a mis à ne pas suivre le général Guillemaut dans ses digressions politiques. Le crédit du rapporteur a si rapidement grandi, que le gouvernement n'aura probablement pas besoin d'intervenir pour faire passer la loi.

Il se manifeste en ce moment, dans la majorité de la Chambre, un besoin très-vif de discussion calme et féconde. Les violences de la gauche aux dernières séances ont beaucoup contribué à cette réaction. On comprend que le pays attend avec impatience nos grandes lois organiques, et l'on ne veut pas se séparer sans avoir fait quelque chose. La loi militaire sera donc de joyeux événement du gouvernement du 24 mai. Il faut avouer qu'elle aurait rencontré d'autres obstacles si l'influence de M. Thiers s'y faisait encore sentir.

Pendant qu'il était au pouvoir, il avait d'abord essayé d'y venir, de sa personne, discuter avec les généraux. Dès les premières rencontres, ses opinions heurtèrent tellement celles de la plupart des spécialistes qu'elles produisirent une aigreur profonde. Lui-même sentit la nécessité de ne plus reparaitre. Il faisait soutenir ses avis par quelques hommes qui lui étaient personnellement dévoués, tels que M. Chasseloup-Laubat, et, depuis la mort de ce dernier, les généraux Billot et Guillemaut. Mais aujourd'hui ces messieurs rencontrent au sein de la commission une résistance si compacte qu'ils n'osent plus s'y risquer. C'est aux séances publiques qu'ils réservent leurs amendements.

L'interpellation que la gauche doit adresser, lundi prochain, au gouvernement sur sa politique intérieure, préoccupe les esprits à Versailles. Il devient évident que l'opposition veut, avant les vacances, concentrer tous ses efforts sur cette dernière attaque.

Si l'on en croit les indiscrétions qui échappent aux simples soldats de ce parti, la gauche nourrirait l'espoir d'arracher au duc de Broglie quelque aveu compromettant.

Il est évident que si M. le vice-président du conseil, pour affermir dans la lutte le concours de la droite, faisait une déclaration peu favorable à la République, l'opposition s'en emparerait pendant les vacances pour agiter le prolétariat et préparer, à la rentrée, le débat constitutionnel.

Mais telles ne paraissent pas être les prévisions de la gauche. Elle semble, au contraire, pressentir que M. le duc de Broglie fera, dans le débat de lundi prochain, quelque concession au centre gauche. On sait que, lors de la dernière interpellation de M. Dufaure, la droite voulait ajourner indéfiniment la discussion de la loi constitutionnelle. M. de Broglie, au contraire, aurait d'abord préféré accepter le débat incontinent. Ce fut encore lui qui prit l'initiative du terme moyen qui consista à renvoyer cette discussion à un mois après la rentrée.

D'après cette attitude du duc de Broglie, l'opposition présume que la principale préoccupation de M. le vice-président du conseil est de rallier à lui le centre gauche. On espère tirer parti de cette tendance jusqu'à lui faire commettre une faute. Si, à force d'affirmer le caractère provisoire du gouvernement actuel, l'honorable duc allait jusqu'à laisser percer quelques préférences républicaines, l'opposition s'emparerait de cet aveu pour donner une forme légale à l'agitation qu'elle prépare pour les vacances.

Ce serait à ses yeux un moyen de conser-

ver, vis-à-vis des masses, ce prestige officiel qu'elle a perdu depuis le 24 mai et qui bénéficie sensiblement à ses ennemis.

Pour atteindre ce résultat, la gauche cherche à rallier en ce moment tout ce qui n'est pas carrément monarchique.

On sait l'attitude réservée dans laquelle s'était renfermé M. Grévy depuis qu'il a quitté le fauteuil de la présidence. Son antipathie pour Gambetta est même aujourd'hui un fait historique. La gauche cependant a réussi à l'attirer dans ses eaux pour une circonstance.

A la dernière réunion qui a eu lieu, M. Grévy a été le lion du jour. On l'a écouté comme un chef de parti, pendant près d'une heure. Il a d'ailleurs déclaré que, dans des luttes aussi décisives que celle qui allait s'ouvrir, on devait sacrifier tous les ressentiments, toutes les dissidences politiques. A des degrés différents, a dit l'orateur, nous sommes tous républicains, et nous ne devons nous souvenir que de cela, dans ce moment où il s'agit de sauver la République.

Il devient donc évident que M. Grévy commence à se lasser de ses nouveaux loisirs, et qu'il lui tarde de rentrer en scène pour remplir ce grand rôle de chef de parti, qu'il avait rêvé en quittant le fauteuil de la présidence. Il a promis de se rendre, dimanche prochain, veille du combat, à la dernière réunion de la gauche, qui doit avoir lieu rue de la Sourdière, et, si l'union persiste, on peut s'attendre à voir M. Grévy jouer un rôle.

Quant au centre gauche, il espère bien recueillir tout le bénéfice de cette campagne. Car il est bien certain que, si le gouvernement actuel était ébranlé, la première secousse ne serait pas assez forte pour arriver jusqu'à la gauche républicaine. Ce serait évidemment un ministère centre gauche qui aspirerait à revenir sur l'eau.

Seulement, le parti républicain est si ulcéré de sa déconvenue du 24 mai, qu'il ne s'arrêterait assurément pas en si beau chemin. La République légale a cessé d'être son fait, depuis qu'il a constaté que la légalité pouvait se retourner contre lui.

En attendant, nous pressentons pour lundi un assaut de toutes les forces coalisées de l'opposition.

On lit dans la correspondance parisienne du *Nouvelliste de Rouen* :

Il a été beaucoup question, dans ces derniers temps, d'une visite que le Shah de Perse ferait à M. Thiers et réciproquement. Voici, à cet égard, des renseignements précis :

L'ex-président de la République a fait savoir au grand-vizir du Shah qu'il avait le désir d'aller présenter ses hommages au monarque oriental, mais qu'il espérait bien que celui-ci lui ferait l'honneur de lui rendre sa visite. Le Shah a répondu qu'il aurait grand plaisir à voir M. Thiers, mais il n'a pas ajouté qu'il se transporterait boulevard Malesherbes. Les choses en sont là. M. Thiers n'a pas obtenu ce qu'il désirait, cela est incontestable ; mais ses amis disent que le Shah ne pouvait se déplacer sans contrevenir gravement à l'étiquette orientale et même aux convenances.

A la bonne heure ! Mais si les amis de M. Thiers ont trouvé cette explication, comment expliquent-ils que sa vanité de jouer au souverain l'ait poussé à entraîner le Shah dans

une démarche contraire aux convenances et à rechercher lui-même ce nouvel affront ?

M. Gavarret, de la Faculté de médecine de Paris, et le ministre de l'instruction publique, ont été entendus par la commission chargée d'examiner le projet de création de cinq nouvelles Facultés de médecine.

Le ministre se montre peu favorable à ces nouvelles créations, et a annoncé qu'à la rentrée il présenterait, à ce sujet, un projet de loi.

Quant à M. Gavarret, le *Rappel* prétend qu'il a développé un projet spécial qui ne pouvait être pris en considération par la commission.

Le *Soir* annonce qu'on a reçu à la présidence des nouvelles déplorables de la Perse. Le brigandage y a pris des développements énormes ; on ne peut plus aller d'une ville à l'autre sans être attaqué, dépouillé et quelquefois tué.

De plus, un insurgé, Syrdar-Yakoob-Khan, ennemi acharné de Nasser-ed-Din, marcherait contre le fort de Seistan et aurait pris Hérat. Or, le Seistan n'est point un fort, mais une province à l'est du désert de Kerman, dépendant du roi de Caboul. Hérat est la capitale d'un petit royaume de ce nom, formé d'un démembrement de celui de Caboul et faisant partie géographiquement de la contrée connue sous le nom d'Afghanistan. Si ces pays sont en guerre civile, la Perse ne peut que surveiller sa frontière orientale pour empêcher les soldats des différents partis de la violer.

Ce mouvement est démenti par l'*Univers*.

L'ÉVACUATION.

On écrit des Ardennes :

C'est la semaine prochaine que les troupes bavares, qui depuis deux ans déjà occupaient les Ardennes, évacueront définitivement notre département.

Rocroi a recouvré sa liberté le . . . 15

Rethel, le 16

Vouziers la recouvrera le 18

Charleville, Mézières et Villers, le 23

Sedan et Donchery, le 24

Mouzon, le 25

Ce sera la dernière station des Allemands sur le sol ardennais.

Ce n'est que le 2 août que le mouvement sera complètement affectué, excepté pour la pauvre ville de Verdun à qui incombe ce rôle glorieux d'abnégation de servir de dernier otage à la France. Toutes nos populations comptent les derniers jours avec un tressaillement facile à comprendre, mais elles seront calmes et dignes comme elles l'ont toujours été, sans qu'un cri inopportun vienne entraver la complète libération.

Par une coïncidence singulière, les Bavares manifestent une joie analogue à la nôtre. Ils vont revoir leur Rhin allemand et leur patrie si meurtrie dans son triomphe, loin de laquelle les ont tenus les ordres impitoyables de la Prusse durant trois longues années. La Prusse, qui guette toute occasion, a saisi celle-ci pour faire avaler à ses bons alliés un nouveau déboire en attendant, sans doute, bien d'autres encore.

L'armée bavaroise avait jusqu'à présent gardé son autonomie, ses chefs et son costume national, bleu clair avec le casque à l'antique garni d'une chenille noire.

Tout cela fait quelque brèche au pan-prussisme de M. de Bismarck, d'autant que

les Bavares y tiennent comme à leur drapeau. On profite de la joie du retour pour leur imposer la livrée prussienne : la casquette, le col, les parements du poignet rouge, l'épaulette à la prussienne; voilà pour l'infanterie. L'état-major a dû subir pour son compte de semblables barriolures, mais d'une teinte vineuse, assez laide quoiqu'elle lui convienne assez d'ailleurs. C'est un acheminement; à bientôt le casque à pointe et ce sinistre drapeau blanc et noir, parangon de l'injustice triomphante que la Prusse a appelé le drapeau allemand.

Ce n'est pas sans frémir, soyez-en sûr, que la Bavière accepte ces avanies prussiennes. Mais que peut-elle faire avec son roitelet, plus occupé de musique et de ses coquetteries de beau garçon que de défendre sa foi, son peuple et sa couronne, en cela digne petit-fils de cet autre roi Louis, qui préféra renoncer à son trône plutôt qu'à une danseuse de théâtre.

Les Bavares, qui tiennent avant tout à ne pas être Prussiens et à rester catholiques, s'indignent au fond; ils souffriront en silence jusqu'à ce que la mesure soit comblée, et qu'ils s'aperçoivent enfin qu'on les aura bafoués et asservis avec ce leurre effronté de la nécessité de tout sacrifier à l'unité allemande.

Jusqu'à présent on n'a encore immolé à cet autel de la patrie, dont le pontife est à Berlin, que la Saxe et la Bavière avec les autres Etats secondaires de l'Allemagne du Sud. On s'est bien gardé de toucher à la Prusse; c'est elle qui joue le rôle du nouveau Moloch et qui engloutit les naifs.

Reste à savoir combien de temps durera cet aveugle enthousiasme de quelques-uns et surtout l'irritation profonde et contenue de la masse.

La persécution et la tyrannie n'ont pas pour caractère habituel de durer longtemps, et sans même attendre que le souffle de Dieu renverse les puissants de Berlin, ces rationalistes prussiens ne devraient-ils pas craindre l'explosion indignée des sentiments religieux et fédéralistes de l'Allemagne trop longtemps froissés?

Le baron de Stein a préparé le succès qu'ils ont recueilli hier en fondant sa politique sur deux bases : le respect de la foi et la paix interconfessionnelle, le respect du traditionalisme et de l'autonomie des différentes nationalités allemandes, qui faisaient déjà dire à Tacite : « Les Germains ne sont pas un peuple, mais plusieurs. »

M. de Bismarck renverse les termes, il prétend établir la suprématie de la Prusse, en attendant mieux encore, sur la persécution religieuse et la vexation de toutes ces nationalités parfaitement distinctes. Il sent tout contre lui, Dieu et les hommes; il lui suffit, comme à Balthazar, du nombre de ses armées, de la force de ses remparts.

Mais qui peut dire qu'au milieu de cette orgie du despotisme la main des vengeances ne viendra pas bientôt écrire sur la muraille ?

Nouvelles militaires.

Le général du Barail a décidé qu'aussitôt la loi militaire votée, les commandants de corps d'armée seront nommés et les chefs-lieux de commandements militaires désignés.

Les généraux commandants de corps partiront au 1^{er} octobre pour leurs chefs-lieux et seront chargés de désigner eux-mêmes les chefs-lieux et commandements régionaux, les emplacements des dépôts et des magasins centraux. Des rapports seront adressés au ministre sur ces divers chapitres avant le 1^{er} janvier 1874.

On pense que les tableaux portant organisation seront terminés au 1^{er} octobre. Les bataillons seront à 4 compagnies de 100 hommes (pied de paix).

Provisoirement, il y aura par compagnie un capitaine en premier, un capitaine en second et deux officiers de section, un lieutenant et un sous-lieutenant. Il ne sera pas pourvu au remplacement des capitaines en second au fur et à mesure de leur extinction; leurs fonctions seront alors remplies par un lieutenant en premier, grade pour lequel il y aura un tour de choix.

Les adjudants-majors seront supprimés et leurs fonctions remplies par un lieutenant en premier.

Le grade de capitaine sera donné au choix

et à l'ancienneté, mais après examen portant sur toutes les matières du programme nouveau de l'Ecole militaire.

Le grade de chef de bataillon sera réservé au choix.

Il est aujourd'hui certain que le corps d'état-major sera ouvert à tous les grades, depuis celui de lieutenant, et après deux ans de séjour au régiment.

Les programmes de l'école d'état-major seront modifiés; les cours de géodésie amplifiés; une section géodésique créée au ministère de la guerre ainsi qu'un corps d'officiers — ingénieurs — géographes.

La cavalerie de réserve de l'armée de Versailles (ancien 3^e corps, général du Barail) sera probablement maintenue à Paris; une brigade du 5^e corps, actuellement à Rocquencourt, sera probablement annexée au 4^e corps et partira prochainement pour l'Est.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

L'Agence carliste communique aux journaux la dépêche suivante :

« Bayonne, 16 juillet, 8 h. 56, soir. »

» Les armes attendues par les carlistes étant arrivées en Espagne, le roi Charles VII a fait à Zugarramurdi (Navarre), ce matin à 10 heures, une entrée vraiment triomphale au milieu de ses volontaires.

» L'enthousiasme des populations tient du délire, le roi est acclamé comme le sauveur de l'Espagne.

» Tous les hommes valides des provinces basco-navarraises accourent grossir l'armée carliste.

» On s'attend au prochain passage de l'Ebre, on parle même d'une marche sur Madrid.

» A demain d'autres détails. »

D'autre part, l'Agence Havas publie la dépêche que voici :

« Bayonne, 16 juillet. »

» Don Carlos est rentré en Espagne la nuit dernière. Il est à Zugarramurdi, où se trouvent Valdespina et Lizarraga. Don Carlos a adressé aux volontaires carlistes une proclamation dans laquelle, après avoir invoqué le Dieu des armées, il dit :

« Ecoutant la voix de l'Espagne agonisante, je viens combattre pour la patrie et pour Dieu. Je ne veux pas rester les bras croisés devant une lutte réparatrice et héroïque. »

» Don Carlos annonce que les volontaires auront des armes. Il déplore l'aveuglement de l'armée espagnole, qui oublie quinze siècles de gloire sous le drapeau monarchique. Il termine en disant :

« L'Espagne nous demande d'aller à son secours. Volontaires, sauvons-la ! »

» Grand enthousiasme à Zugarramurdi. »

Assemblée Nationale.

Séance du 17 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DE GOULARD.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération du projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée.

M. le général Chareton, rapporteur. — La commission de l'armée n'a voulu, par l'article 10, mettre aucunement en suspicion les bureaux de la guerre, dont elle reconnaît l'honorabilité; elle a accepté, d'accord avec M. le ministre de la guerre, un amendement présenté par M. Baragnon, et ainsi conçu : « Les modifications dans l'équipement et le harnachement autres que celles à titre d'essai ne pourront avoir lieu qu'après le vote d'un crédit spécial. »

L'article 10 ainsi rédigé est mis aux voix et adopté.

L'article 11 règle la manière dont s'effectuera la mobilisation.

M. Margaine demande que les hommes de la réserve ne puissent être changés d'arme.

M. le général Chareton, rapporteur, combat l'amendement de M. Margaine, dont l'application tendrait à désorganiser les services.

Après une courte réplique de M. Margaine, son amendement est mis aux voix et repoussé.

Les articles 11, 12 et 13 sont mis aux voix et adoptés.

L'article 14 règle les attributions des généraux commandant les corps d'armée et prescrit qu'en temps de paix ils ne pourront conserver le commandement de même corps pendant plus de quatre ans.

M. le général Billot demande que les généraux de division et de brigade exercent par délégation les pouvoirs du commandant en chef dans leurs subdivisions respectives; il soutient que sans cette disposition, il est des services qui ne sont pas suffisamment dirigés ni surveillés.

Il termine en déclarant que la République est le gouvernement qui doit régénérer la France (Exclamations à droite. — Bravos à gauche), et que son amendement doit militariser la nation.

M. le général Chareton, rapporteur, combat l'amendement.

A quatre heures moins un quart, le Shah prend place dans la tribune du président de l'Assemblée, M. le général Loysel soutient l'amendement Billot.

M. le ministre de la guerre déclare repousser l'amendement, qui est mis aux voix et repoussé.

M. de Castellane demande que les commandants des corps d'armée puissent rester plus de quatre ans dans le même commandement, et demande que la politique n'intervienne pas dans la confection des lois et que l'on ne conçoive aucune défiance contre l'armée. (Ce discours soulève de vives protestations à gauche.)

M. le général Loysel combat l'amendement au nom de la commission.

Le Shah se retire à quatre heures vingt-cinq minutes.

M. le général du Barail, ministre de la guerre, combat aussi le paragraphe en question et ne le trouve pas sérieux.

M. le général Guillemaut fait observer que les vice-amiraux ne conservent leur commandement que pendant deux ans, et qu'il faut faire place aux jeunes généraux.

M. le général de Cissey demande l'adoption de l'amendement de Castellane.

M. le général Chareton combat l'amendement.

M. le ministre de la guerre déclare se rallier à l'amendement de M. de Castellane. (Agitation prolongée.)

M. le général Chareton accepte le renvoi à la commission du paragraphe contesté.

Les trois premiers paragraphes sont mis aux voix et adoptés.

Les articles 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sont mis aux voix et adoptés sans discussion.

L'article 25 est relatif à la réquisition des chevaux et à l'indemnité à payer qui en résultera.

M. le marquis de Mornay expose l'économie de cet article; il évalue à 175,000 le nombre des chevaux nécessaires pour passer du pied de paix au pied de guerre, c'est le huitième des chevaux disponibles. Pour régler les détails de la réquisition, une loi sera présentée; pour le moment, on ne fait que poser le principe.

M. le marquis de Dampierre veut que les animaux réquisitionnés soient payés à leur véritable valeur, et demande le renvoi de l'article à la commission.

Après quelques observations de MM. Margaine et de Bastard, le rapporteur déclare que la commission n'a voulu que poser le principe de la réquisition; que tous les détails seront réglés par une loi.

M. Calémard de la Fayette appuie la proposition de M. de Dampierre.

M. Lambert de Sainte-Croix demande qu'on insère dans la loi ces mots : « Une juste indemnité. »

M. le comte de Bastard accepte cette modification.

M. le marquis de Dampierre. — Si j'en crois le rapport, les propriétaires expropriés seront spoliés.

M. le général Chareton donne quelques explications, à la suite desquelles l'article 25 et les amendements à cet article sont renvoyés à la commission.

La séance est levée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les diverses circonstances qui ont amené la mort de MM. d'Hotelans et de Saint-Simon n'ont pas jusqu'ici été bien connues; mais voici la version donnée par un témoin

qui a pu suivre les diverses péripéties de ce drame affreux.

Le canot était à 50 ou 60 mètres du rivage, lorsque M. d'Hotelans apparut debout, disposant quelques cordages qui gênaient, sans doute, le jeu de la voile, et presque aussitôt il perdit l'équilibre et tombait dans le courant.

Notre témoin a vu très-distinctement M. de Saint-Simon tendre à son camarade une rame que celui-ci n'a pu malheureusement saisir. C'est alors que M. de Saint-Simon, assez bon nageur, du reste, a cru pouvoir compter sur ses forces, et, sans hésiter, a plongé pour porter secours à M. d'Hotelans.

Le canot n'a nullement capoté, ainsi que nous l'avions dit; abandonné à lui-même, il a suivi l'impulsion du courant et du vent.

Voici un acte de dévouement qui fait le plus grand honneur à cet infortuné jeune homme. Ses efforts eussent sans doute été couronnés de succès, et nous n'aurions pas eu à enregistrer un double malheur, si la digestion des deux submergés avait été faite. M. de Saint-Simon surtout, qui n'a séjourné sous l'eau que 15 minutes, a succombé plutôt à une congestion qu'à l'asphyxie.

Puisse une fin si noble être pour la famille une consolation! L'Ecole de cavalerie enregistrera dans ses annales la mort d'un de ses élèves, victime de son courage et de son dévouement.

On annonce que M. Mourin, adjoint au maire de la ville d'Angers, aurait donné sa démission d'adjoint. Ce serait pour la seconde fois qu'un des adjoints de M. Maillé donnerait ainsi sa démission. On se rappelle, en effet, que déjà M. Jules Guillon a cru devoir se retirer de l'administration municipale, sans motifs connus.

M. de Percin Northumberland, général de brigade disponible, à Paris, vient d'être appelé au commandement de la subdivision de la Mayenne, à Laval.

Un enfant de 4 ans, le fils de M. Bordeau, de Sablé, s'est noyé samedi dernier, en s'amusant près de la rivière. Le malheureux père était près de lui, occupé à pêcher; il ne s'aperçut que trop tard de la disparition de son enfant, dont le corps n'a été retrouvé que le lendemain, bien loin de l'endroit où ce petit garçon était tombé.

Le 13 juillet, le sieur Dioteau, Mathurin, âgé de 79 ans, cultivateur aux Ponts-de-Cé, revenait chez lui dans la soirée, monté sur sa charrette, chargée de foin et attelée d'un cheval. A peu de distance de son domicile, les guides qu'il tenait à la main lui échappèrent, et s'avancant sur le devant de la voiture pour les saisir, il glissa entre le véhicule et le cheval. Celui-ci, effrayé, partit au galop; Dioteau reçut à ce moment deux fortes blessures à la tête, qui déterminèrent immédiatement sa mort; l'une était faite par une des roues, et l'autre par un coup de pied du cheval. (Journal de Maine-et-Loire.)

On écrit de Loudun :

« On nous donne comme certain que l'inauguration de la ligne de Chinon à Bressuire par Loudun aura lieu dans notre ville le 28 courant, et il y a lieu de supposer que tout sera prêt pour cette époque, car les travaux sont poussés avec une grande activité. »

» Il n'en est pas de même de ceux de notre château d'eau, qui, malgré les promesses faites, n'est pas prêt d'être terminé. Chaque jour fait surgir une difficulté nouvelle. Les fouilles considérables faites à grands frais pour l'installation des réservoirs aux pieds de notre vieille tour sont sur le point d'être abandonnées comme ne pouvant pas être utilisées. On établirait des réservoirs en fer. »

L'enquête ouverte sur l'avant-projet du chemin de fer de La Flèche au Mans est terminée.

Le conseil des ponts-et-chaussées se prononcera à son tour au point de vue de l'art seulement; la compagnie d'Orléans jugera en dernier ressort.

Il est probable, d'après l'Echo du Loir, qu'elle adoptera la ligne la plus directe de La Flèche à Arnage par ces deux considérations :

« 1^o Que la voie ferrée de La Flèche au

» Mans aura quatre kilomètres de moins à parcourir;
 » 2° Et surtout parce qu'en allant à Arnage elle évitera d'emprunter le tronçon de la Suze au Mans, qui appartient à la compagnie de l'Ouest. »

Ce sera tout le mystère de son option, dit le même journal, et pour arriver à ce but, les 12 kilomètres qu'elle devra construire en plus pour aller à Arnage lui paraîtront non pas une charge mais un avantage. Soyons donc rassurés sur le résultat final, il sera conforme au vœu le plus généralement exprimé par la population de La Flèche, nous en avons pour garants, bien plus que les intérêts de la ville, les vœux exprimés à l'enquête, les réclamations de l'industrie, un motif irrécusable dans ces questions :

L'intérêt de la Compagnie d'Orléans qui voudra, avant tout, rester chez elle et ne pas faire ménage commun avec la Compagnie de l'Ouest.

On nous dit au dernier moment, ajoute l'Echo du Loir, que la commission d'enquête a donné un avis favorable au tracé par La Suze. Nous voulons attendre de nouveaux détails pour croire à cette détermination qui lèserait gravement les intérêts des communes de La Flèche. Nous ne savons quelles raisons ont pu faire pencher la balance du côté du tracé de La Suze. Ce que nous pouvons dire, c'est que la délibération du conseil municipal de La Flèche, appuyant l'autre tracé, eût dû être plus favorablement accueillie, quand notre ville a été jusqu'à présent si mal partagée du côté des voies ferrées, qu'il faut autant de temps pour aller au Mans par le chemin de fer que par l'antique diligence.

GRÈVE ET FAMINE AU MANS.

Voici le plaisant tableau que trace la Sarthe, à propos des taxes imposées sur les marchés de la ville du Mans par le conseil municipal républicain et radical :

« Ceux que leur mauvaise fortune a tenu de longs mois renfermés dans une ville assiégée, étroitement bloquée, peuvent seuls se faire une idée de l'aspect que présente le Mans depuis plusieurs jours.

» La famine, l'horrible famine, s'y est abattue et y règne en maîtresse. Sans doute, les boulangers n'ont point encore éventré les paillasses pour fabriquer ce pain, habile mélange de chaume et de sciure de bois en proportions égales; les bouchers ont leur étal assez garni encore pour que les chiens, les rats, les chats et autres animaux plus ou moins domestiques aient à craindre d'être casserolettés; mais les légumes manquent, mais le lait fait défaut, et l'on ne saurait même au poids de l'or se procurer le moindre morceau de charbon de bois.

» Ecrasés par les nouvelles taxes, impuissants à lutter contre l'impôt exorbitant dont on a frappé leur commerce, les marchands et tous les petits industriels de la rue se sont mis en grève, et privé de tout ravitaillement, le Mans souffre, le Mans gémit, le Mans râle.

» Nous parcourions ce matin toute la ville à l'heure où d'habitude les ménagères diligentes renouvelaient leurs petites provisions.

» Au lieu de ces cris qui emplissaient jadis nos carrefours, au lieu de ce mouvement, de ce va-et-vient qui décelaient la vie et l'activité, partout sur les places, dans tous les quartiers, le silence et la désolation.

» Sur le seuil des portes, des cuisinières, les mains vides, la mine anxieuse, attendent vainement, hélas! interrogeant l'horizon avec des regards d'angoisse. Derrière elles, l'œil chargé de désirs, l'estomac tiraillé, les hôtes du logis se pressent et sur leurs figures faméliques on lit la torture et la privation.

» Le moindre bruit les fait tressaillir; un charretier qui jure, un gamin qui crie leur font dresser la tête, tendre l'oreille : — si c'était une laitière, si c'était un maraîcher!

» Espoir vain. Les collecteurs les ont fait fuir, et la ville maudite reste sans légumes et sans fruits. »

Agriculture.

LES MOYETTES.

Le printemps de 1873 a été des plus humides : le mois de juin s'est montré pluvieux et orageux, et, un moment, on a pu craindre pour les récoltes. A la vérité, les

optimistes ont prétendu qu'un mois de juin humide pronostiquait un mois de juillet chaud et sec, favorable à la maturation des céréales, et que si l'épiage et la floraison s'accomplissaient dans de bonnes conditions, on pouvait considérer les récoltes comme assurées.

Toutefois ce ne sont que des présomptions, des affirmations basées sur des probabilités; et dans de pareilles circonstances et en raison des doutes très-admissibles par les temps variables que nous avons traversés, il est sage et prudent de prendre toutes les mesures de sécurité qui peuvent garantir la récolte sur pied des désastres causés par les orages imprévus.

L'une de ces mesures consiste dans la formation des moyettes. C'est une opération agricole d'économie et de prévoyance qui ne permet jamais, au moment de la moisson, d'être pris au dépourvu. Les objections que ce procédé a soulevées consistent à dire : 1° qu'il prend trop de temps pour son exécution; 2° qu'il entraîne une trop grande dépense.

Dans les contrées où il a été mis en pratique et est passé en usage, comme la Belgique et particulièrement dans les Flandres, les moissonneurs en ont acquis une telle habitude, que l'opération n'apporte aucun retard et se fait avec une promptitude égale à celle de l'ancien système. Il n'y a donc réellement ni perte de temps, ni dépense de plus qu'autrefois.

Maintenant voici ses avantages : 1° elle permet de moissonner huit jours plus tôt que par l'ancien procédé; 2° elle donne au propriétaire la facilité de choisir le moment qui lui est convenable en lui laissant plus de latitude; 3° elle prévient le grain de tout déchet s'il vient à pleuvoir pendant la moisson, et permet même de suspendre les travaux jusqu'au retour du beau temps.

On a encore objecté que moissonner huit jours avant la maturité complète, c'était s'exposer à n'obtenir qu'un grain ridé, sans couleur, sans grosseur; autant d'erreurs que de mots : le blé mis en moyettes avant la maturité complète continue de grossir et de mûrir, parce que la tige est encore remplie de l'eau de végétation, et que l'action végétative se continue indépendamment des agents atmosphériques.

Cette coupe anticipée des céréales présente même un avantage. Tout le monde sait que le grain sur pied, arrivé à sa maturité, se détache de la balle sous l'action du vent ou de la pluie, tombe à terre et est perdu. La coupe anticipée pare à ces accidents, qui, parfois, diminuent la récolte d'un cinquième.

N'est-ce pas un avantage énorme que de s'assurer de sept à huit jours de plus pour commencer la moisson, quand on n'a pu, tout d'abord, rassembler les travailleurs nécessaires, quand on est contrarié par le temps ou par l'état des chemins? Cette latitude laissée au propriétaire peut, dans une foule de cas, le tirer d'embarras.

Mais les travailleurs réunis peuvent être surpris par un orage, par une série de mauvaises journées. Si vos javelles n'ont pas été enlevées, le grain resté sur la terre humide perdra de sa qualité, il ne pourra, en cet état, être mis en grange. Si vous aviez procédé par le système de moyettes, tout dommage était prévenu. Le grain eût été préservé de l'humidité, il continuait de se faire dans le tas; vous pouviez sans inquiétude attendre pendant plusieurs jours un moment favorable pour le rentrer.

Ces avantages nombreux sont si bien reconnus aujourd'hui, si bien constatés, que la pratique des moyettes est adoptée généralement dans toutes les fermes des environs de Paris, comme dans celles bien tenues des départements limitrophes. Elle assure la rentrée de la moisson en bon état, même sous l'empire des circonstances les plus défavorables. (ECHO AGRICOLE.)

Variétés.

LES INCONVÉNIENTS d'un NOM PROPRE.

Plus d'un auteur a observé que les noms propres ont parfois de l'influence sur ceux qui les portent. Aussi beaucoup d'hommes célèbres ont-ils cru faire preuve de goût en déposant leur nom de famille, ridicule ou trivial, pour se montrer au public sous des noms harmonieux et sonores, et l'on ci-

terait peu de noms déplaisants qui soient restés.

Leclerc, Lebouvier, Jolyot, Chassebœuf, Carton, Poquelin, Arouet, Fusée, Carlet, Burette, sont aujourd'hui des noms qu'on ne prononce guère. Ils ont été pourtant les noms primitifs, les vrais noms d'autant d'hommes célèbres.

Mais Leclerc s'est appelé M. de Buffon, Lebouvier a pris le nom de Fontenelle; Jolyot celui de Crébillon; Chassebœuf a mieux aimé signer Volney; Carton est devenu Dancourt; Poquelin est devenu Molière; Arouet s'est fait Voltaire; Fusée, Voisenon; Carlet, Marivaux, et Burette s'est fait Dubelloy.

Le père Comère, jésuite, a déguisé son nom en changeant seulement une lettre, parce que le mot Comère, joint à celui de père, lui paraissait avoir quelque chose de grotesque. Le père Comire s'est illustré en effet.

M^{me} de Gomez, qui a tant écrit de romans oubliés, conserva le nom de son premier mari, pour ne pas prendre celui du second, qui s'appelait Bonhomme. Dorat se nommait Dinemandi, mot limousin qui signifie *dine-matin*. Lorsqu'il vint à Paris, il prit le nom de la ville de Dorat, où il demeurait. La fille de ce poète épousa, malgré lui, un homme de lettres qui est resté dans l'oubli, peut-être parce qu'il portait le nom de Goulu.

N'oublions pas Tropasso, le célèbre poète, qui changea ce nom lugubre en celui de Mélastase.

D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre Rend un poème entier ou burlesque ou barbare.

a dit Boileau; et, nous le répétons, un nom ridicule influe véritablement aussi sur celui qui en est affligé. Peut-on se nommer Jocrisse, Pierrot, Labette, et avoir de l'esprit?

Si nous faisons sur cette matière un traité savant, nous pourrions dire aussi qu'on n'a commencé qu'au XI^e siècle à prendre des noms de terres; que, jusque-là, les hommes se désignaient par des sobriquets indiquant leurs qualités ou quelques particularités de leurs vies, et que ces sobriquets, plus ou moins altérés, sont en effet l'origine de la plupart des noms bourgeois et roturiers.

Légrand, Lelong, Leroux, Lebeau, Lecamus, Legros, Petit, Moreau, Rouget, Vailant, Têtu, Fortin, Goulu, Lambin, sont des noms bourgeois tirés de qualités bonnes ou mauvaises, comme Brasseur, Couvreur, Marchand, Pelletier, Boucher, Masson, Couturier, Berger, Lefebvre, étaient donnés par les professions; et comme Sarrasin, Normand, Langlais, Lallemand, Picard, Flamand, viennent des origines nationales.

Il y eut aussi des hommes qui ne gardèrent d'autres noms que leurs noms de baptême, insensiblement devenus noms de famille.

Tels sont les Mathieu, les Vincent, les Germain, les Guillaume. Quelquefois on leur adjoignit le sobriquet, et on en fit Petitjean, Grosjean, Grandjean, GrosPierre, Grandjacques.

Dans tout cela, nous ne plaignons que les noms qui prêtent au sarcasme ou à la charge.

Un bonhomme de Rouen s'appelait Quoi. Il n'est pas défendu de s'appeler Quoi; c'est même indiquer que l'on descend d'un grammairien ou d'un curieux; mais c'est peu flatteur. Il fut, je ne sais pour quelle cause, appelé en justice. Le président lui demanda son nom.

— Quoi, répondit-il.

— Votre nom? répéta le magistrat.

— Eh bien, Quoi.

— Vous ne répondez pas; vous êtes un insolent.

— Pardon, je vous dis mon nom : Quoi, Justin Quoi. C'est seulement en lisant l'assignation que le président comprit que l'on pouvait s'appeler Quoi.

Vous avez vu, dans les chroniques des tribunaux français, deux ou trois inconvénients semblables. Un prévenu, qui s'appelait Silence, répondit en formulant son nom au juge qui le lui demandait, et qui le prit pour un manant jusqu'à preuve du fait.

Dans une affaire, l'audiencier disait à un Auvergnat : Comment vous appelez-vous?

— L'Auvergnat : Pourquoi.

— L'audiencier : Pourquoi? parce que j'ai besoin de savoir votre nom, et c'est votre nom que je vous demande.

— L'Auvergnat : Je vous dis : Pourquoi.

— L'audiencier, avec vivacité : Je vais vous mettre à la porte. Croyez-vous que je sois ici pour m'amuser?

— L'Auvergnat : Je ne demande pas mieux; faites-moi l'amitié de me mettre à la porte. Je ne suis pas ici non plus pour mon plaisir. Lisez plutôt...

— L'audiencier lisant : Assignation au sieur Jérôme Pourquoi, porteur d'eau, etc... Ah! pardon! c'est différent.

On a vu des noms de mois portés par des hommes. M. Janvier, huissier, se rencontra à Paris, en 1825, chez M. Février, notaire, avec M. Mars, procureur du roi, qui venait de commander un surtout de table à M. Avril, et qui allait répondre à une lettre du savant abbé Mai, à Rome.

Les noms singuliers ont quelquefois produit, en se réunissant, des coïncidences piquantes. M. A. Jauffret, dans sa *Boutade de Parisien*, raconte qu'il s'est trouvé à un dîner de gastronomes où les noms des quatre convives qui étaient devant lui formaient une phrase. C'était M. Mangeon, Lebon, Petit, Jambon. D.

Dernières Nouvelles.

La commission relative à la prorogation de l'Assemblée s'est réunie hier pour constituer son bureau.

M. le comte de Melun a été nommé président.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis, secrétaire.

M. Paris, rapporteur.

Seul, M. Fouquet a vivement insisté pour que l'Assemblée soit rappelée au moment de l'évacuation du territoire.

La majorité a repoussé cette proposition, et a fixé la date du départ au 27 juillet, celle de la rentrée au 5 novembre. Au reste, elle a laissé la commission de permanence juge d'apprécier s'il y a lieu de rappeler l'Assemblée.

Le centre droit s'est réuni à l'hôtel Vatel, sous la présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

Les membres du centre droit ont gardé le silence sur les détails de la discussion qui a eu lieu à propos de l'interpellation qui devait avoir lieu lundi.

Le centre gauche s'est réuni à l'hôtel des Réservoirs, sous la présidence de M. Schérer, et a pris une décision qui lui a été inspirée, dit-on, par M. Thiers.

Il a été décidé par la réunion que le bureau du centre gauche s'entendrait avec le bureau de la gauche républicaine pour ajourner l'interpellation annoncée pour lundi, jusqu'au jour où la commission chargée d'examiner la proposition Ernoul aura déposé son rapport.

M. Tallon a déposé un amendement à la proposition Ernoul; il est ainsi conçu :

« Le droit attribué à l'Assemblée nationale par l'art. 2 de la loi du 26 mai sera exercé pendant la durée de ses prorogations, par le ministère public, sur l'avis du garde des sceaux. »

M. Tallon reconnaît la souveraineté de l'Assemblée et lui confère, par son amendement, le droit royal.

On a distribué une proposition de loi sur l'organisation municipale, présentée par M. Vingtain. Ce projet de loi est précédé d'un long exposé des motifs qui se divise en trois sections :

1° L'électorat municipal;

2° La constitution du conseil municipal;

3° La nomination des maires.

Le projet de loi compte 7 titres et 152 articles.

Le bruit courait hier matin à Bayonne que 3,000 carlistes marchaient sur Elisondo, occupé par les républicains.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

THÉÂTRE D'APPARITIONS ET DE DISPARITIONS FANTASTIQUES

FAMILLE COURTOIS.

Dimanche 20 juillet, clôture définitive. BOUQUET D'ADIEU.

Voulant laisser un souvenir agréable de son séjour à Saumur, la famille Courtois

